

Communiqué de presse
Berne, le 27 septembre 2020

Une occasion manquée de pouvoir mieux concilier famille et emploi

L'Union suisse des arts et métiers usam regrette que le souverain ait suivi l'argumentation de la gauche, fondée sur la jalousie, et rejeté l'augmentation des déductions fiscales pour enfants. L'adoption du projet aurait constitué un premier pas important vers une meilleure conciliation des vies professionnelle et familiale. L'usam demande au Conseil fédéral de présenter rapidement des propositions visant à introduire l'imposition individuelle.

Les mères possédant de bonnes qualifications professionnelles représentent un personnel irremplaçable pour les PME. Les petites et moyennes entreprises ne peuvent, en effet, plus se permettre de perdre des collaboratrices qualifiées après la naissance de leurs enfants. De leur côté, les femmes bénéficient de la souplesse des structures et de la hiérarchie plate des PME. Les PME et les femmes forment une équipe gagnante. L'usam s'engage donc avec force et conviction pour promouvoir et décharger les femmes et les mères.

L'adoption du projet relatif à l'augmentation des déductions fiscales pour enfants aurait constitué un premier pas important vers une meilleure conciliation des vies professionnelle et familiale. Il faut s'atteler à l'allègement des familles de la classe moyenne. L'usam demande au Conseil fédéral de présenter rapidement des propositions visant à introduire l'imposition individuelle, de sorte qu'il soit enfin notablement plus facile de concilier vie familiale et vie professionnelle. Il s'agit maintenant de trouver des solutions et non de mener une politique obstructionniste, fondée sur la jalousie.

Renseignements complémentaires

Jean-François Rime, président, mobile 079 230 24 03
Hans-Ulrich Bigler, directeur, mobile 079 285 47 09

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays.